



## Fraude compte bancaire

-----  
Par Iseta

Bonjour,

J'ai subi il y a un mois une fraude sur mon compte bancaire avec la fameuse technique du phishing (line envoyé sur notre adresse mail). J'ai donc moi-même cliqué sur le lien pensant que c'était ma banque.  
J'ai tout de suite fait les démarches nécessaires et ma banque refuse de me rembourser...

Ai-je des leviers pour pouvoir demander le rembourser ?

Merci d'avance pour votre retour.  
Bonne journée.

-----  
Par Isadore

Bonjour,

Pas par la banque, puisqu'il n'y a eu aucune faute de sa part, sauf s'il y a eu un paiement par carte bancaire non autorisé par vos soins. Je pense au cas où l'escroc a utilisé votre numéro de carte bancaire en ligne sans que vous ne validiez la transaction via le système sécurisé que la banque est censée mettre en place :  
[url=https://www.francenum.gouv.fr/guides-et-conseils/developpement-commercial/solutions-de-paiement/paiements-en-ligne]https://www.francenum.gouv.fr/guides-et-conseils/developpement-commercial/solutions-de-paiement/paiements-en-ligne[/url]

Dans un tel cas, ça la banque peut être tenue de rembourser au moins une partie des frais :  
[url=https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article\_lc/LEGIARTI000035430527]https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article\_lc/LEGIARTI000035430527[/url]

Si vous avez par exemple validé le paiement sur votre application bancaire, la banque n'est pas tenue de rembourser.

Si l'escroc est attrapé, ce qui est rare, vous pourrez lui réclamer l'indemnité de la somme. Vous ne perdez rien à déposer plainte.

-----  
Par yapasdequoi

Bonjour,

A toutes fins utiles...

[url=https://www.economie.gouv.fr/particuliers/perceval-plateforme-signalement-fraude-carte-bancaire]https://www.economie.gouv.fr/particuliers/perceval-plateforme-signalement-fraude-carte-bancaire[/url]